



# **Centre d'accès équitable aux bibliothèques (CAÉB) Mémoire sur les Consultations prébudgétaires en vue du budget de 2019**

Présenté par Michael Ciccone, directeur général, CAÉB

**Recommandation** : Que le gouvernement fournisse du financement au montant de 3 millions de dollars pour la production de documents sur support média substitut, que le Centre d'accès équitable aux bibliothèques (CAÉB) distribuera par l'entremise des bibliothèques publiques.

## À propos du CAÉB

Le Centre d'accès équitable aux bibliothèques (CAÉB) est une organisation nationale à but non lucratif fondée sur la prémisse du soutien financier du gouvernement au service de bibliothèque publique équitable pour les Canadiens ayant des déficiences de lecture des imprimés.

La ratification du Traité de Marrakech et l'élan qui est donné à la suite du dépôt par le gouvernement du Canada du projet de loi C-81, la Loi canadienne sur l'accessibilité proposée, attirent l'attention des Canadiens sur les services d'accessibilité et font ressortir l'importance que le service du CAÉB, par l'entremise des bibliothèques canadiennes, procure aux Canadiens ayant des déficiences de lecture des imprimés.

Nous prévoyons qu'au 31 mars 2019, les commanditaires du CAÉB, auront emprunté plus de 10 millions de livres et autres supports en formats accessibles, offerts par le CAÉB, par l'entremise des bibliothèques publiques – une quantité inimaginable et irréalisable si chaque bibliothèque avait à fournir le service avec les moyens dont elle dispose.

Le CAÉB obtient des appuis dans l'ensemble du Canada. Il reçoit du financement des gouvernements de l'Ontario, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve et Labrador, de l'île du Prince-Édouard, des Territoires du Nord-Ouest, de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Yukon. Nous avons aussi une entente en nature avec l'institution Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). Dans les deux provinces qui actuellement n'offrent pas de soutien au CAÉB, des bibliothèques ont choisi de souscrire aux services du CAÉB, bien que leur gouvernement provincial n'y souscrive pas. Le CAÉB a le soutien du Conseil des bibliothèques urbaines du Canada (CBUC), une organisation regroupant des bibliothèques publiques qui représentent des collectivités dont les populations excèdent les 100 000 habitants. Le CAÉB dispose d'un financement lui permettant de servir 96,3 % de la population canadienne; quant à ceux qui résident dans des zones non financées, le CAÉB projette de les servir avec un service de remplacement numérique.

Ce financement, environ 1,7 million de dollars pour le présent exercice, est recherché principalement pour acquérir du matériel source pour la production, faciliter et coordonner ladite production et la livraison, maintenir le site Web du CAÉB, cataloguer et numériser l'infrastructure, appuyer des contributions pour des ressources supplémentaires ou des documents sur support média substitut (p. ex. Bookshare) et soutenir les clients et les bibliothèques membres à l'échelle nationale.

## **Partenariat CAÉB-INCA**

Avant CAÉB, la bibliothèque INCA, fondée en 1906, avait été le fournisseur prédominant de documents pour les personnes ayant une déficience visuelle. En 2012, à la demande du gouvernement du Canada, INCA a développé un plan d'affaires modèle pour la prestation de services qui fournissait un centre informatisé national sans but lucratif, financé par le gouvernement, distinct d'INCA, en vue d'élargir le service et de répondre à toutes les déficiences de lecture des imprimés. Les bibliothèques publiques étaient le réseau de distribution naturel.

En 2013, le gouvernement fédéral a fourni un investissement de 2 millions de dollars pour une période « d'incubation » afin d'aider le démarrage du CAÉB. La même année, avec l'aide financière des bibliothèques membres du CBUC et de la bibliothèque INCA, le CAÉB fut constitué, au fédéral, en société par actions.

Le modèle CAÉB permet à son personnel et aux bibliothèques membres de se concentrer sur les fonctions de prestation de services et de soutien, pendant que la bibliothèque INCA (avec l'aide de studios d'enregistrement professionnels, d'un réseau de narrateurs audio bénévoles, d'un service de production en braille et d'une expertise en production sur support média substitut), est mise sous contrat pour produire des livres pour la collection CAÉB, selon la politique des collections CAÉB, sous la gouverne de l'équipe des dites collections. En outre, dans le cadre de l'entente de services entre les deux organisations, INCA détient et distribue la collection de plus de 90 000 livres accessibles. INCA a été fondée par le gouvernement du Canada essentiellement pour ce travail depuis le lancement du CAÉB.

Depuis son lancement le 1<sup>er</sup> avril 2014, le CAÉB a consolidé sa place comme composant viable et nécessaire d'un service public offert à ses bibliothèques membres. Ensemble, le CAÉB et INCA ont déterminé que le CAÉB est maintenant en position d'assumer la responsabilité de soumettre la demande de financement pour la production sur support média substitut et d'administrer tout le financement reçu. Nous continuerons de travailler avec INCA et avec d'autres organisations pour que la vision d'un service public de bibliothèques équitables devienne une réalité.

## **Les bibliothèques publiques et le besoin du CAÉB**

On estime que plus de 3 millions de Canadiens ont des déficiences de lecture des imprimés.<sup>1</sup> De ce nombre, 33 % subissent une perte de vision à divers degrés, 27 % ont des difficultés d'apprentissage (p.ex. dyslexie, lésions cérébrales). Les autres, qui représentent 40 % du groupe, ont des problèmes de dextérité, manquent d'habileté à tenir un livre (p. ex. arthrite, sclérose en plaques, maladie de Parkinson)<sup>2</sup>. Pourtant, environ 90 % du contenu publié actuellement n'est pas offert en format accessible<sup>3</sup>.

Pour que le Canada demeure concurrentiel, le gouvernement fédéral doit prendre des mesures pour que tous les Canadiens aient le même accès aux occasions qui se présentent. Pour que les Canadiens soient productifs en toute situation, que ce soit au travail, à la maison, dans les loisirs ou lors d'événements culturels, les droits fondamentaux doivent être respectés.

---

<sup>1</sup><http://www.collectionscanada.gc.ca/isbe/index-f.html>

<sup>2</sup>[https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1310034501&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1310034501&request_locale=fr)

<sup>3</sup><http://www.worldblindunion.org/french/Pages/default.aspx>

La bibliothèque publique est ouverte à tous et elle peut facilement être adaptée aux besoins de la collectivité. C'est un fournisseur impartial d'information et un centre communautaire de confiance qui sert de pilier à la société démocratique. C'est aussi un facteur d'égalisation sociale et économique. La bibliothèque publique se sert de la richesse de la collectivité pour donner accès à une vaste collection d'outils que peu de gens pourraient se payer. C'est le bienfait public par excellence.

Bien que les bibliothèques publiques offrent à leurs collectivités une étendue de collections physiques et numériques, plusieurs des formats standards, outils de découvertes et appareils de lecture offerts pour accéder à la collection, ne conviennent pas aux Canadiens ayant des déficiences de lecture des imprimés. Certains documents des collections offertes dans les bibliothèques publiques – notamment l'impression en gros caractères, les livres sur CD, les livres en format audionumérique et les livres en format électronique – peuvent répondre aux besoins de certains Canadiens ayant des déficiences de lecture, mais la quantité de titres offerts dans ces formats peut être restreinte, le plus souvent peu accessible. En fait, ces formats ne répondent pas aux besoins de nombreuses personnes ayant des déficiences de lecture des imprimés.

Plusieurs de ces personnes ont besoin, pour lire, d'un support média substitut. Ces formats comprennent le braille, le format DAISY audio et le texte électronique accessible, comme le format de texte DAISY ou l'ePub 3. On estime que seulement 10 % des documents imprimés sont offerts sur un support média substitut. Ce qui crée un désavantage injuste pour les Canadiens qui ne peuvent utiliser les documents imprimés conventionnels.

Le CAÉB relève directement ces défis et tire profit des possibilités en permettant aux bibliothèques d'offrir une collection de plus de 600 000 livres accessibles en format numérique et physique. En centralisant les acquisitions, en créant des partenariats avec le plus important producteur de documents accessibles au Canada (INCA) et avec le plus important aux États-Unis (Bookshare), le CAÉB a démontré la capacité d'offrir aux Canadiens atteints de déficience de lecture l'accès local au service équitable d'une bibliothèque.

### **Obligation du Canada en vertu du Traité de Marrakech et du CAÉB**

En juin 2016, le projet de loi C-11, une Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur, a reçu la sanction royale. Le projet de loi C-11 ratifie le Traité de Marrakech qui cherche à offrir un accès intégré aux publications internationales accessibles. Le Canada, 20<sup>e</sup> pays à ratifier le Traité de Marrakech, a fait de ce Traité une loi internationale. Par conséquent, le Canada a maintenant l'obligation de veiller à ce que des livres accessibles continuent d'être produits au Canada dans les deux langues officielles.

Si le Canada respecte à la lettre les obligations du Traité de Marrakech, ce geste bénéficiera non seulement aux Canadiens ayant des déficiences de lecture, mais aussi aux personnes atteintes de déficiences dans le monde, tout en étant utile au gouvernement canadien. Pour les Canadiens, le Traité de Marrakech augmente le nombre de publications offertes sur support média substitut. Pour les lecteurs à l'échelle mondiale, le Traité de Marrakech a le potentiel d'offrir l'accès à des milliers de livres accessibles, publiés par des auteurs canadiens dans les deux langues officielles. Cette mesure aide particulièrement les personnes qui vivent dans les pays en voie de développement et les pays moins avancés qui sont signataires du Traité de Marrakech. Pour le gouvernement du Canada, la mise en œuvre du Traité de Marrakech est un geste de leadership international en réaction à la pénurie de livres.

Le CAÉB tient déjà la promesse du Traité de Marrakech comme seul membre canadien du Service mondial du Consortium pour des livres accessibles. Le Service, administré par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) des Nations Unies a été conçu peu de temps après la première signature du Traité de Marrakech en 2013. Il permet aux organisations autorisées à produire partout dans le monde des formats de substitution, d'échanger des dossiers. La collection du CAÉB est actuellement la plus échangée. Depuis la ratification du Traité de Marrakech, 4 456 titres ont été téléchargés par des entités d'autres pays – neuf fois plus que toute autre collection.

### **Groupe de travail traitant des documents sur support média substitut pour les Canadiens ayant des déficiences de lecture des imprimés**

Le CAÉB est un fier participant du groupe de travail traitant des documents sur support média substitut pour les Canadiens ayant des déficiences de lecture des imprimés, qui a entamé des discussions à l'automne de 2017. Le groupe est administré par le Bureau de la condition des personnes handicapées, qui a récemment produit un rapport sur ses conclusions et qui a déposé un plan de cinq ans – le but ultime étant la création de documents accessibles à la source par l'éditeur.

Le CAÉB applaudit les efforts du groupe de travail, de même que le but qu'il s'est fixé. Un premier indicateur de la réussite sera que les services du CAÉB ne seront plus nécessaires. Cependant, comme l'indique le rapport, dans l'intérim, il faut du financement pour la production de documents sur support média substitut par des organisations comme le partenaire de production du CAÉB, INCA.

Et, bien que le rapport fasse un bon travail en traitant les problèmes et en suggérant d'améliorer la production de supports médias substituts, il y a deux aspects critiques de l'accès équitable qui doivent être soulignés.

Premier point : on doit mettre en place un poste d'entrée convivial pour les documents accessibles – un outil qui permet de trouver les contenus offerts. Dans les bibliothèques, il y a un manque d'accessibilité à la plupart des catalogues et des outils de découverte qui sont produits par les fournisseurs de collections numériques. C'est le dynamisme qu'offre la nouvelle plateforme numérique du CAÉB qui sera pleinement accessible et qui combinera la collection du CAÉB et celle de Bookshare – une base de données située aux États-Unis et qui offre plus de 500 000 titres accessibles – en un seul outil de découverte pour les bibliothèques publiques canadiennes et leurs clients admissibles. La plateforme sera inaugurée au début de 2019.

Deuxième point : il doit exister un moyen accessible de lire les documents. Encore là, la plupart des applications fournies par les bibliothèques et les fournisseurs ne sont pas accessibles. Il existe des applications qui sont expressément conçues pour la lecture de livres en formats de substitution et des partenaires du CAÉB ainsi que plusieurs organisations doivent les développer; toutefois, plusieurs titres numériques offerts par les bibliothèques ne peuvent être lus au moyen de ces applications

Le CAÉB a hâte de voir le jour où le service équitable de bibliothèques sera atteint par l'utilisation conventionnelle des réseaux de bibliothèques pour venir en aide aux autres membres de la collectivité. D'ici là – jusqu'à ce que les problèmes de découverte, de format et d'accès soient résolus – le CAÉB continuera de chercher un soutien pour la prestation de services aux Canadiens ayant des déficiences de lecture, et ce, par l'entremise de ses bibliothèques membres.

## **Choix de format**

Comme service qui reflète les valeurs des bibliothèques publiques canadiennes, le CAÉB considère que le choix de format selon les besoins de la personne est un composant essentiel de son engagement envers les clients. Ce choix peut être en fonction du contenu des documents (à des fins de loisirs ou d'études) ou de la nature particulière de la déficience de la personne en matière de lecture des imprimés. Les options physiques sont souvent choisies en raison du manque d'accès nécessaire à Internet ou du manque d'équipement nécessaire pour utiliser les options, ou du manque de convivialité des services en ligne.

Dans le rapport du groupe de travail, le choix du format est aussi un élément qui a été souligné comme étant important. La collection du CAÉB est entièrement numérique, mais grâce à son partenariat avec la bibliothèque INCA, il est possible de fournir les CD DAISY et le braille embossé aux clients qui préfèrent les formats physiques. Ces livres sont livrés par l'entremise du service Littérature pour les non-voyants, offert par Poste Canada.

## **Conclusion**

Les fonds que nous cherchons à obtenir du gouvernement du Canada continueront de soutenir les efforts du CAÉB visant à fournir un service équitable de bibliothèques aux Canadiens ayant des déficiences de lecture, pendant qu'une solution plus permanente est élaborée par le groupe de travail ou d'autres entités créées à la suite des recommandations contenues dans le rapport du groupe de travail. Nous avons hâte de discuter de notre demande de façon plus détaillée.